



La Jonchère-Saint-Maurice

Mairie

DREAL LIMOUSIN		
Courrier SRDD		
Arrivé le :	Attrib	Info
4/12/15		
Chef de service		
Gestion financière		
Unité ACT		
Aménagement durable		
Territoires et planification		
Animation - projets		
Autorité environnementale	0	

 8112

La Jonchère, le 3 décembre 2015

DREAL Limousin

Service SRDD / Unité Autorité Environnementale «
cas par cas »

CS 53218

22 rue des Pénitents Blancs

87032 Limoges cedex 01

Monsieur le Directeur,

Conformément aux articles L.121-10, R.121-14, R.121-15 et R.121-16 du code de l'urbanisme, je vous consulte dans le cadre de **mon projet de PLU** afin de déterminer l'éligibilité à évaluation environnementale.

Le dossier pour l'examen au cas par cas dans le cadre de cette saisine ont été transmis via votre site internet :
<https://melanissimo.developpement-durable.gouv.fr/>

Je joins à ce courrier la copie de l'accusé de réception du dit dossier.

Selon l'article R.121-14-1 code de l'urbanisme, vous disposez de deux mois afin de me notifier votre décision. L'absence de réponse de votre part au terme de ce délai vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Monsieur le Directeur veuillez agréer l'expression de ma parfaite considération.

Le Maire,
Horry Jean-Marie

